

---

# Fiches thématiques

---

Qualité des emplois

## Avertissement

Cet ouvrage a pour ambition d'analyser conjointement les domaines de l'emploi et des salaires. Un effort particulier est fait sur la complétude et la mise en cohérence des différentes sources. En effet, cet ouvrage s'appuie à la fois sur des sources administratives (*Déclarations annuelles de données sociales* ou DADS, base Non-salariés, etc.) mais aussi sur des données d'enquête (enquête Emploi, Acemo, etc.) et sur les estimations d'emploi. Or, ces différentes sources n'ont pas la même « actualité » : les données les plus récentes des DADS portent sur l'année 2008 contre 2010 pour l'enquête Emploi.

De ce fait, la partie conjoncturelle de la Vue d'ensemble de cet ouvrage s'appuie en partie sur des données récentes portant sur l'année 2010, alors que la partie structurelle et les fiches thématiques s'arrêtent en 2008 pour des raisons de cohérence.

Les sites internet [www.insee.fr](http://www.insee.fr) et <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> pour les données internationales mettent en ligne des actualisations pour les chiffres essentiels.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
p	Provisoire
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
n.s.	Résultat non significatif

## 3.1 Statuts d'emploi

En 2008, selon l'enquête Emploi, le contrat à durée indéterminée (CDI) reste la forme d'emploi salarié la plus répandue (86,9 %). Après une décline continue tout au long des années 1980 et 1990, avec un point bas atteint en 2000 (86,4 %), cette part fluctue depuis 2001 autour de 87 %. Jusqu'en 2000, cette décline s'est effectuée au profit essentiellement des contrats à durée déterminée (CDD), dont la part dans l'emploi salarié est passée de 5 % au début des années 1980 à 10,4 % en 2000 avant de redescendre légèrement pour fluctuer autour de 9 % depuis 2003. Sur la période récente, la quasi-stabilisation de la part des CDD recouvre un double mouvement de baisse des **CDD aidés** et de hausse des autres types de CDD. Plus modestes, les parts des intérimaires (2,4 % en 2008) et des apprentis (1,5 %), progressent depuis le milieu des années 1990, avec une accélération de 1996 à 2002 pour l'intérim et une progression régulière depuis 2002 pour l'apprentissage.

Les femmes sont plus souvent en CDD (12 %) et moins souvent en CDI (86 %) que les hommes (resp. 7 % et 88 %). Les autres formes particulières d'emploi, intérim et apprentissage sont, *a contrario*, plus masculines. Entre 2003 et 2008, l'emploi intérimaire a augmenté nettement plus vite chez les hommes (+ 30 %) que chez les femmes (+ 10 %) alors que l'apprentissage se développait à des rythmes proches pour les deux sexes (32 % pour les hommes, 45 % pour les femmes).

Les jeunes de moins de 30 ans sont les moins souvent en CDI. Il sont en effet plus fréquemment que les autres classes d'âge en CDD, en apprentissage (dispositif qui leur est réservé), ou en intérim. Avec un fort développement ces dernières années, la part de ces deux dernières formes de contrats dans l'emploi salarié des jeunes passe de 9,7 % en 2003 à 12,0 % en 2008. Les salariés de 50 ans ou plus sont, quant à eux, bien plus

souvent en CDI (94 %). Cette proportion n'a pas évolué depuis 2003, la baisse de la part des CDD compensant la hausse de celle de l'intérim sur la période. Les titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, quand ils ne bénéficient pas d'un CDI, sont plus souvent en CDD et moins souvent en intérim. Si l'impact du diplôme sur le statut d'emploi semble assez faible, c'est qu'il est masqué par un fort effet d'âge : alors que plus de 6 salariés de moins de 30 ans sur 10 ont un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, la proportion s'inverse chez les salariés de 50 ans ou plus. À âge donné, et notamment s'agissant des jeunes, les diplômés sont plus souvent en CDI. Quand ils ne sont pas en CDI, les jeunes diplômés sont trois fois sur quatre en CDD, contre moins d'une fois sur deux pour les non-diplômés qui sont plus fréquemment en apprentissage (une fois sur trois contre une fois sur neuf pour les diplômés). Les salariés de nationalité étrangère sont plus fréquemment en intérim ou en CDD. La part des CDI dans leur emploi a diminué de 3 points entre 2003 (84,3 %) et 2008 (81,3 %).

L'agriculture est un secteur employant traditionnellement beaucoup de CDD, notamment des saisonniers, ainsi que des apprentis. L'industrie et la construction emploient relativement peu de CDD et ont, en contrepartie, un taux de recours à l'intérim plus élevé. La construction se distingue par de nombreux apprentis. Les salariés du tertiaire, une fois ventilés les intérimaires dans leurs secteurs utilisateurs, sont un peu plus souvent en CDI que ceux des autres secteurs, à l'exception de l'industrie, seul secteur où cette part ne diminue pas entre 2003 et 2008. Les salariés du secteur public se partagent presque exclusivement entre fonctionnaires et contractuels bénéficiant de CDI d'une part (86,5 %), soit une proportion légèrement inférieure à celle du privé, et contractuels en CDD d'autre part (13,2 %). ■

### Définitions

**Contrat aidé** : contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation (voir *fiche 3.2*).

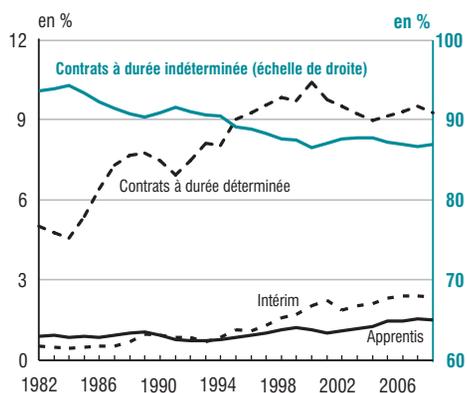
## 1. Répartition des salariés en emploi en 2008 selon leur statut

	Intérimaires	Apprentis	CDD	CDI	Total
<b>Ensemble</b>	<b>2,4</b>	<b>1,5</b>	<b>9,2</b>	<b>86,9</b>	<b>100,0</b>
Femmes	1,5	1,0	11,6	85,9	100,0
Moins de 30 ans	5,3	6,7	19,4	68,6	100,0
50 ans ou plus	0,9	0,0	5,2	93,9	100,0
Niveaux bac ou plus	1,6	0,9	9,9	87,6	100,0
Étrangers	4,3	0,7	13,7	81,3	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

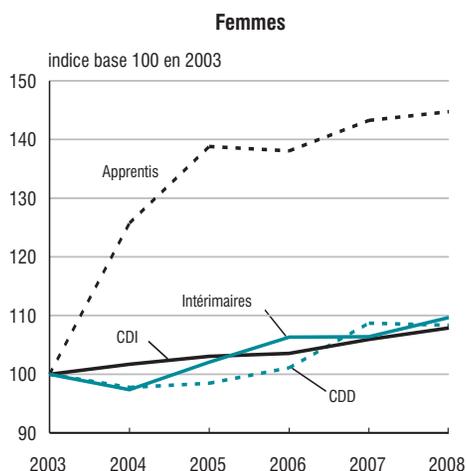
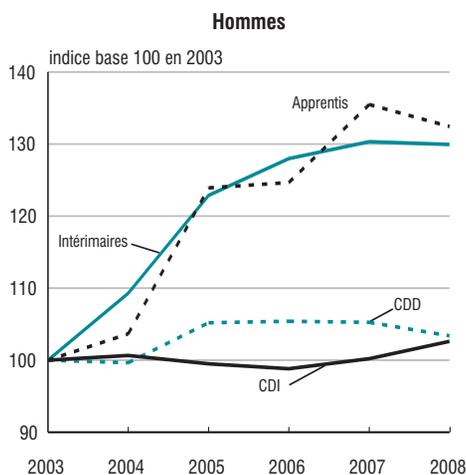
## 2. Répartition de l'emploi salarié selon le statut de 1982 à 2008



Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3. Évolution des effectifs salariés par statut d'emploi



## 4. Structure de l'emploi salarié par secteur en 2008

	Secteur privé				Secteur public
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	
Intérimaires	1,3	5,8	6,2	1,9	0,0
Apprentis	5,7	1,6	5,1	1,5	0,2
CDD	18,6	4,2	5,0	9,2	13,2
CDI	74,5	88,5	83,8	87,3	86,5

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3.2 Emplois et contrats aidés

Les emplois aidés prennent principalement la forme de subventions à l'embauche de personnes rencontrant des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi (**contrats aidés**) ou, dans le secteur marchand, d'exonérations ciblées sur certains territoires, d'aides aux chômeurs créateurs d'entreprises, d'aides à l'accompagnement des restructurations ou à l'insertion par l'activité économique. Après deux années de hausse en 2006 et 2007, les entrées en emplois aidés ont diminué en 2008, renouant avec la tendance observée depuis 2000. Les entrées ont particulièrement diminué dans le secteur non marchand : 276 000 personnes ont été embauchées en contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et en contrats d'avenir (CAV), soit - 26 % par rapport à 2007. Dans le secteur marchand, les entrées en contrats initiative emploi (CIE) et en contrats insertion- revenu minimum d'activité (CI-RMA) ont fortement ralenti en 2008 : 62 000 contrats, soit nettement moins qu'en 2007 pour les entrées dans ces mêmes dispositifs ainsi qu'en contrat jeune en entreprise (SEJE), dispositif supprimé début 2008 qui visait à favoriser l'embauche en CDI des jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi. En revanche, les contrats en alternance (**apprentissage** et **contrats de professionnalisation**) ont continué à se développer (468 000 embauches en 2008) tandis que les entrées dans les autres dispositifs du secteur marchand se sont stabilisées.

Comparé au secteur marchand (en CIE et CI-RMA), le secteur non marchand (en CAE et CAV) recrute plus souvent des femmes, moins diplômées et avec des durées plus longues d'inscription à l'ANPE (Pôle Emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009) au moment de

l'embauche. Les seniors sont plus nombreux dans le secteur marchand : ils représentent 28 % des salariés recrutés en CIE et en CI-RMA contre 19 % dans le secteur non marchand. La part des jeunes est en revanche comparable dans les deux secteurs (près de 25 %). Six mois après la fin du versement de l'aide de l'État, 70 % des sortants d'un contrat aidé du secteur marchand ont trouvé un emploi contre 42 % des sortants du secteur non marchand, ces derniers étant plus souvent en grande difficulté sur le marché du travail.

Les contrats aidés du secteur non marchand sont exclusivement des contrats à durée déterminée. En revanche, dans le secteur marchand, les CIE et les CI-RMA sont fréquemment des contrats à durée indéterminée (83 % et 45 %). La durée initiale des contrats aidés est en moyenne un peu plus longue dans le secteur marchand et pour les contrats spécifiquement dédiés aux allocataires de minima sociaux (CI-RMA et CAV). La durée hebdomadaire des contrats est en moyenne plus faible dans le secteur non marchand où de nombreux contrats sont à temps partiel.

Les employeurs du secteur non marchand sont majoritairement des associations (54 %) même si les établissements publics d'enseignement embauchent aussi de nombreux salariés en contrat aidé, particulièrement en CAV. La part des établissements publics d'enseignement s'accroît lorsque l'on tient compte des reconductions de contrat, particulièrement nombreuses dans l'Éducation nationale. Dans le secteur marchand, les salariés en contrat aidé travaillent essentiellement dans de petits établissements du secteur tertiaire. ■

### Définitions

**Contrat aidé** : contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Certains contrats (CAV, CI-RMA) sont spécifiquement destinés aux allocataires de minima sociaux.

**Contrat d'apprentissage en alternance** : contrat permettant à des jeunes de 16 à 25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance dans le but d'obtenir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

**Contrat de professionnalisation** : contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, en vue d'obtenir une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

## 1. Évolution des entrées et des effectifs en emplois aidés

	Flux d'embauches <sup>1</sup>			Nombre de bénéficiaires <sup>2</sup>		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
<b>Emplois aidés dans le secteur marchand<sup>3</sup></b>	<b>736</b>	<b>786</b>	<b>719</b>	<b>1 079</b>	<b>1 110</b>	<b>1 025</b>
<i>dont : contrats aidés hors alternance</i>	180	161	62	289	225	125
<i>contrats en alternance</i>	410	439	468	546	594	603
<b>Emplois aidés dans le secteur non marchand<sup>4</sup></b>	<b>374</b>	<b>364</b>	<b>276</b>	<b>291</b>	<b>248</b>	<b>184</b>
<i>dont : contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)</i>	257	248	169	166	150	102
<i>contrats d'avenir (CAV)</i>	94	113	106	75	88	78
<b>Total</b>	<b>1 110</b>	<b>1 151</b>	<b>996</b>	<b>1 370</b>	<b>1 357</b>	<b>1 210</b>

1. Les embauches comprennent les entrées initiales en contrat et les reconductions. 2. Effectifs en fin d'année corrigés des variations saisonnières.  
 3. L'emploi marchand aidé comprend les contrats aidés du secteur marchand hors alternance (CIE, CI-RMA et SEJE), les contrats en alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage), les exonérations zonées, l'insertion par l'activité économique, l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE) et l'accompagnement des restructurations.  
 4. L'emploi non marchand aidé correspond aux contrats aidés du secteur non marchand (CAE, CAV, emplois jeunes, CEC et CES).  
 Champ : France métropolitaine.

Sources : Dares, Agence de services et de paiement (ASP), Pôle Emploi.

## 2. Caractéristiques des nouveaux bénéficiaires de contrats aidés en 2008

	en %	
	Secteur marchand (contrats CIE et CI-RMA)	Secteur non marchand (contrats CAE et CAV)
<b>Sexe</b>		
Homme	57,6	37,4
Femme	42,4	62,6
<b>Âge</b>		
Moins de 26 ans	24,6	23,5
De 26 à 49 ans	47,4	57,1
50 ans ou plus	28,0	19,5
<b>Niveau de formation</b>		
Inférieur au CAP (V bis et VI)	18,8	27,4
Niveau CAP-BEP (V)	50,7	45,4
Niveau Bac	17,3	16,9
Supérieur au Bac	13,2	10,4
<b>Ancienneté d'inscription à Pôle Emploi</b>		
Un an ou plus	47,7	58,0
Moins d'un an	39,1	32,6
Non inscrits	13,2	9,5
Part d'allocataires de minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH)	41,5	44,2
<i>dont : RMI</i>	25,8	30,3

Champ : France métropolitaine, embauches en conventions initiales.  
 Sources : Agence de services et de paiement (ASP), traitement Dares.

## 3. Principales caractéristiques des nouveaux contrats aidés signés en 2008

	Part des CDD (%)	Part des CDI (%)	Durée moyenne du contrat <sup>1</sup> (mois)	Temps de travail hebdomadaire (heures)
CIE	17,0	83,0	9,6	32,7
CI-RMA	55,0	45,0	10,5	31,6
CAE	100,0	0,0	8,1	23,2
CAV	100,0	0,0	10,7	25,4

1. Il s'agit de la durée du contrat prévue lors de la signature de la convention initiale. Elle correspond à la période de versement de l'aide de l'État.  
 Champ : France métropolitaine ; embauches en conventions initiales.  
 Sources : Agence de services et de paiement (ASP), traitement Dares.

## 4. Statut des employeurs de salariés embauchés en contrats aidés du secteur non marchand en 2008

	en %		
	CAE	CAV	Ensemble
Commune	12,1	8,2	<b>10,7</b>
Autre collectivité territoriale <sup>1</sup>	2,5	5,0	<b>3,4</b>
Association, fondation	47,7	63,9	<b>53,6</b>
Établissement public d'enseignement	19,1	13,2	<b>17,0</b>
Établissement sanitaire public	12,8	4,6	<b>9,8</b>
Autre établissement public	5,0	4,7	<b>4,9</b>
Autre personne morale	0,8	0,4	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

1. EPCI, département, région.  
 Champ : France métropolitaine, embauches en conventions initiales, hors reconductions de contrats.  
 Sources : Agence de services et de paiement (ASP), traitement Dares.

## 5. Employeurs de salariés embauchés en contrats aidés du secteur marchand en 2008

	en %				en %		
	CIE	CI-RMA	Ensemble		CIE	CI-RMA	Ensemble
<b>Secteur d'activité de l'employeur<sup>1</sup></b>				<b>Taille de l'établissement employeur</b>			
Agriculture	1,6	2,6	<b>2,0</b>	2 salariés ou moins	39,9	44,9	<b>41,8</b>
Industrie	13,6	11,0	<b>12,6</b>	De 3 à 9 salariés	25,9	25,7	<b>25,8</b>
Construction	14,1	13,3	<b>13,8</b>	De 10 à 19 salariés	10,4	9,3	<b>10,0</b>
Tertiaire	64,4	65,8	<b>64,9</b>	De 20 à 49 salariés	11,3	9,9	<b>10,8</b>
				50 salariés ou plus	12,5	10,2	<b>11,6</b>

1. Le total n'est pas égal à 100 en raison des codes d'activité manquants de certains établissements.  
 Champ : France métropolitaine, embauches en conventions initiales, hors reconductions de contrats.  
 Sources : Agence de services et de paiement (ASP), traitement Dares.

### 3.3 Durée du travail

Entre 1950 et 2008, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a décliné de presque 25 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié malgré l'introduction en 1956 d'une troisième semaine de congés payés, car cette période de reconstruction est marquée par une hausse des **durées collectives** hebdomadaires de travail. C'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient (près des deux tiers). Jusqu'au premier choc pétrolier en 1974, cette période est marquée par la généralisation de la quatrième semaine de congés payés et par un partage des gains de productivité entre augmentation de salaires et réduction de la durée du travail. Après 1974, la durée du travail tend à se réduire dans un contexte de ralentissement de l'activité. Au début des années 1980, cette baisse prend la forme de réductions collectives (39 heures, 5<sup>e</sup> semaine de congés payés) et d'accroissement du travail à temps partiel. Entre 1990 et 1998, la part du temps partiel dans l'emploi salarié passe de 12,2 % à 18,1 %, contribuant ainsi à la baisse de la durée annuelle du travail. Depuis, c'est le passage de la durée collective à 35 heures (lois Aubry de 1998 et 2000) qui en est la cause principale.

En 2008, l'ensemble des salariés ont déclaré une **durée annuelle effective du travail** de 1 580 heures et les salariés à temps complet 1 700 heures, soit sensiblement plus que 1 607 heures, équivalent annuel de la durée légale hebdomadaire de 35 heures. Ce sont les cadres qui déclarent les durées les plus longues, tant annuelles (1 940 heures) qu'hebdomadaires (44,8 heures) ou quotidiennes

(8,9 heures). Les professions intermédiaires, employés et ouvriers affichent quant à eux des durées annuelles proches qui se différencient toutefois par leurs composantes : plus grand nombre de jours travaillés dans l'année pour les ouvriers, durées quotidiennes et hebdomadaires plus élevées pour les professions intermédiaires.

Les femmes à temps complet travaillent en moyenne 1 630 heures par an contre 1 750 pour les hommes, et leur temps de travail est plus influencé par leur situation familiale que celui des hommes. Alors qu'en 2008, les femmes vivant seules et salariées à temps complet travaillent 40 heures de plus que celles vivant en couple avec des enfants, ces durées sont pratiquement égales pour les hommes dans des situations comparables.

En 2008, 17,6 % des salariés sont employés à temps partiel : 5,3 % des hommes et 30,0 % des femmes. Le temps partiel est plus largement diffusé dans le secteur tertiaire que dans l'agriculture, l'industrie et la construction. Le tertiaire, secteur où le temps partiel est le plus féminisé, regroupe ainsi 91,4 % des salariés à temps partiel. Ceux-ci travaillent en moyenne 23,4 heures par semaine dans leur emploi principal, soit les deux tiers de la durée légale des salariés à temps complet ; un quart travaillent 18 heures ou moins et un autre quart, 30 heures ou plus. Les hommes à temps partiel affichent des durées hebdomadaires moyennes plus faibles que les femmes et se déclarent en plus forte proportion en **sous-emploi**. 15,7 % des salariés à temps partiel occupent d'ailleurs plusieurs emplois. ■

#### Définitions

**Durée annuelle du travail** : au sens de la comptabilité nationale, c'est le temps de travail effectué par les salariés. Elle est estimée à partir de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et est corrigée du travail à temps partiel, des congés, du chômage partiel, des arrêts maladie, maternité et accidents du travail, des grèves et enfin des heures supplémentaires déclarées et payées par l'employeur.

**Durée collective** : durée de travail commune à un groupe de salariés à temps complet.

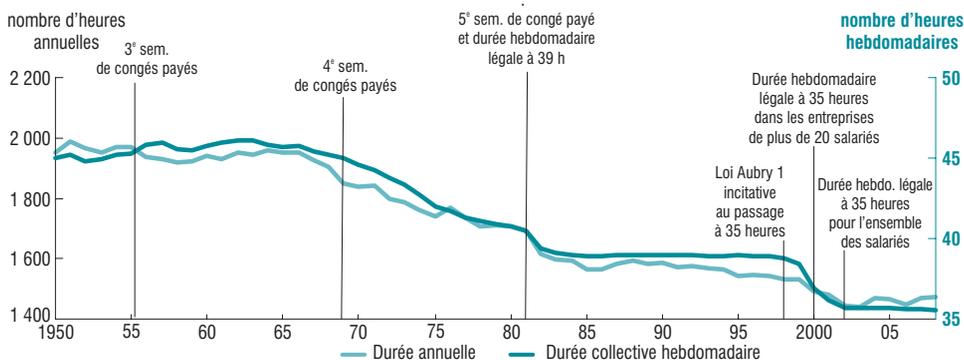
**Durée annuelle effective du travail** : elle est calculée à partir de l'enquête Emploi. Elle inclut toutes les heures travaillées lors d'une semaine de référence, y compris les heures supplémentaires rémunérées ou non et exclut les heures non travaillées pour cause de congés annuels, jours fériés, maladie, accidents, maternité, paternité. Par rapport à la durée annuelle du travail, elle permet d'intégrer tous les éléments de variation individuelle sur l'année.

**Sous-emploi** : situation des personnes qui ont un emploi, qui souhaitent travailler plus d'heures une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire.

#### Pour en savoir plus

- « Soixante ans de réduction du temps de travail dans le monde », *Insee Première* n° 1273, janvier 2010.
- « En 2007, les salariés à temps complet ont dépassé en moyenne les « 35 heures » », *Insee Première* n° 1249, juillet 2009.

## 1. Durée annuelle et durée collective hebdomadaire du travail de 1950 à 2008



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés (durée annuelle du travail) ; salariés des entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs concurrentiels hors agriculture (durée collective hebdomadaire du travail).

Sources : Insee, Comptes nationaux, base 2000 ; Dares, enquête Acemo trimestrielle, indicateur en moyenne annuelle.

## 2. Composantes de la durée du travail des salariés à temps complet et durée hebdomadaire moyenne des salariés à temps partiel

	Ensemble	Femmes	Hommes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
<b>Durée du travail à temps complet<sup>1</sup></b>							
Nombre d'heures travaillées par an	1 700	1 630	1 750	1 940	1 670	1 640	1 650
Nombre de jours travaillés dans l'année	211	207	214	216	208	209	213
Durée moyenne d'une journée de travail en heures	8,0	7,8	8,1	8,9	8,0	7,8	7,7
Nombre d'heures travaillées pour une semaine normale de travail	39,6	38,6	40,2	44,8	39,0	38,5	38,0
Nombre de jours travaillés pour une semaine normale de travail	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
<b>Durée hebdomadaire du travail à temps partiel (en heures)<sup>2</sup></b>							
Moyenne	23,4	23,5	22,5	24,5	24,7	23,2	21,4
Médiane	25,0	25,0	21,0	25,0	27,0	25,0	20,0
1 <sup>er</sup> quartile	18,0	18,0	17,5	17,5	19,5	18,0	17,0
3 <sup>e</sup> quartile	30,0	30,0	30,0	32,0	30,0	30,0	28,0
Taux de sous emploi (en %)	27,6	26,5	33,0	15,3	19,3	30,8	35,1

1. Personnes travaillant à temps complet la semaine de référence, en emploi au moins quatre trimestres consécutifs, hors enseignants.

2. Personnes ayant un emploi à temps partiel.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3. Salariés à temps partiel selon le genre et le secteur d'activité

	en %				
	Proportion de femmes à temps partiel	Proportion d'hommes à temps partiel	Proportion de salariés à temps partiel	Part des femmes parmi les salariés à temps partiel	Part dans l'emploi à temps partiel
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	31,5	8,5	16,1	64,5	1,0
<b>Industrie</b>	15,6	2,1	5,9	75,0	5,7
Industrie manufacturière	15,1	1,8	5,6	77,7	4,9
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	23,7	4,6	8,6	56,9	0,8
<b>Construction</b>	26,9	2,3	5,0	58,9	1,9
<b>Tertiaire</b>	31,6	7,7	21,3	84,6	91,4
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	32,4	5,0	18,6	86,3	13,3
Transports et entreposage	19,9	4,0	8,6	66,8	2,9
Hébergement et restauration	39,0	19,0	29,1	67,6	5,0
Information et communication	18,7	5,6	10,0	62,6	1,6
Activités immobilières, financières et d'assurance	18,3	4,0	12,5	86,9	3,4
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	29,6	7,4	18,4	79,6	8,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29,3	7,8	22,3	88,7	40,3
Autres activités de services	56,9	21,1	45,7	85,7	16,3
<b>Ensemble</b>	<b>30,0</b>	<b>5,8</b>	<b>17,6</b>	<b>83,3</b>	<b>100,0</b>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3.4 Revenu salarial

Le **revenu salarial** moyen pour l'ensemble des salariés des secteurs public et privé s'élève, en 2008, à 18 800 euros. Celui des femmes est inférieur de 27 % à celui des hommes. Le revenu salarial moyen des temps partiels est inférieur de 50 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial augmente fortement avec l'âge. Ainsi, rapporté au nombre de jours rémunérés, le revenu salarial moyen des moins de 25 ans est inférieur de 60 % à celui des 40 ans ou plus. D'une part, l'expérience professionnelle moindre des jeunes entraîne une minoration de 38 % de leurs salaires journaliers, d'autre part, la phase d'insertion sur le marché du travail, démarré souvent en cours d'année, avec des situations plus chaotiques, se traduit par un nombre de jours travaillés plus faible de 35 %.

Un cadre a un revenu salarial annuel moyen de 38 880 euros, soit environ trois fois plus qu'un ouvrier ou employé. Ces écarts s'expliquent par des **salaires journaliers** plus élevés pour les premiers et aussi par un nombre de semaines rémunérées plus réduit pour les ouvriers et employés.

C'est dans les fonctions publiques d'État et hospitalière et, pour le privé, dans l'industrie et surtout les services mixtes (activités financières, immobilières et informatique-télécommunications) que les revenus salariaux sont les plus élevés, grâce à des salaires journaliers et un nombre de jours rémunérés plus élevés. À l'opposé, c'est dans la fonction publique territoriale et les services aux particuliers que les revenus salariaux sont les plus faibles. Dans le premier cas, malgré un nombre de jours rémunérés relativement élevé (321), les qualifications plus basses ont pour conséquence un salaire journalier plus faible ; dans les services aux particuliers, c'est le nombre de jours travaillés plus faible (260), signe

d'une plus grande instabilité des situations d'emploi, qui pèse sur le revenu salarial.

De 2004 à 2008, le revenu salarial de l'ensemble des salariés du public et du privé augmente en moyenne de 1,0 % par an en euros constants. Cette évolution résulte de la combinaison d'une hausse du salaire journalier (+ 0,4 %) et du nombre de jours rémunérés sur l'année (+ 0,6 %). Elle est différente selon les secteurs d'activité. Ainsi, le revenu salarial annuel moyen augmente dans le privé (+ 1,4 %) et les collectivités territoriales (+ 1,3 %) ; il est stable pour les salariés de la fonction publique d'État (+ 0,2 %) et de la fonction publique hospitalière (+ 0,4 %). Dans le secteur privé, les services aux particuliers et les services mixtes se montrent les plus dynamiques en termes de revenu salarial (+ 2,3 % et + 1,7 %).

La dispersion du revenu salarial, mesurée par le rapport entre les 9<sup>e</sup> et 1<sup>er</sup> **déciles** (D9/D1), est égale à 14,5 en 2008. Elle est beaucoup plus marquée que celle des salaires en équivalents-temps plein. En effet, à la dispersion du salaire horaire s'ajoute celle des quotités de travail et des durées de paie. Cette dispersion est plus marquée chez les femmes et les employés-ouvriers du fait de la plus grande hétérogénéité de leurs situations d'emploi.

C'est essentiellement sur le bas de la distribution que les écarts sont les plus grands : le rapport entre la médiane et le 1<sup>er</sup> décile (D5/D1) est beaucoup plus élevé que le rapport entre le 9<sup>e</sup> décile et la médiane (D9/D5). La différence de dispersion entre les hommes et les femmes se situe d'ailleurs entièrement sur le bas de la distribution, avec des rapports D5/D1 de 6,1 et 8,2 contre des rapports D9/D5 de 2,1 et 1,9. Il en est de même pour la différence de dispersion entre les cadres et professions intermédiaires d'une part et les employés et ouvriers d'autre part, essentiellement due au bas de la distribution. ■

### Définitions

**Revenu salarial** : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

**Salaire journalier** : voir *annexe Glossaire*.

**Décile, médiane, rapport interdécile** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « Le revenu salarial et ses composantes, évolution et inégalités de 1978 à 2005 », *Insee Références Les salaires en France*, pp. 27-49, 2007.
- « Trajectoires de revenu salarial en France 1993-2005 - Étude des variations du revenu salarial au niveau individuel », *Insee Références Les salaires en France*, pp. 43-57, 2008.

## 1. Revenu salarial annuel moyen en 2008 et évolution moyenne sur la période 2004-2008

	Niveau en 2008 en euros courants			Évolution annuelle moyenne en euros constants 2004-2008 (%)		
	Revenu salarial	Salaire journalier	Nombre moyen de jours rémunérés	Revenu salarial	Salaire journalier	Nombre moyen de jours rémunérés
<b>Ensemble</b>	<b>18 800</b>	<b>62</b>	<b>305</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>
<b>Sexe</b>						
Hommes	21 640	70	309	1,1	0,5	0,6
Femmes	15 750	52	301	1,0	0,5	0,6
<b>Âge</b>						
Moins de 25 ans	7 160	35	203	2,6	0,9	1,7
De 25 à 39 ans	17 870	57	314	1,1	0,5	0,6
De 40 à 49 ans	22 300	67	332	0,8	0,4	0,3
De 50 à 54 ans	23 720	71	336	0,3	0,0	0,3
55 ans ou plus	23 520	75	313	0,1	-0,1	0,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadres	38 880	117	333	1,0	0,6	0,4
Professions intermédiaires	20 980	64	326	0,8	0,2	0,6
Employés	12 340	43	289	0,9	0,3	0,6
Ouvriers	13 630	47	292	1,5	0,8	0,7
<b>Condition d'emploi</b>						
Temps complet	22 380	70	320	1,2	0,5	0,7
Temps non complet	10 990	40	272	1,9	1,2	0,7
<b>Secteur</b>						
Secteur privé uniquement	18 330	61	300	1,4	0,7	0,7
dont : <i>Industrie</i>	22 850	69	332	1,8	1,3	0,5
<i>Construction</i>	18 920	59	318	1,6	1,1	0,5
<i>Commerce</i>	16 730	56	301	1,3	0,6	0,7
<i>Transports</i>	20 740	63	327	1,2	0,8	0,3
<i>Services aux entreprises</i>	14 890	58	259	1,1	-0,2	1,3
<i>Services aux particuliers</i>	11 460	44	260	2,3	1,0	1,3
<i>Services mixtes</i>	28 580	89	321	1,7	1,2	0,5
<i>Éducation, santé, action sociale</i>	14 850	48	308	0,6	0,1	0,5
Agents de l'État uniquement	24 120	73	332	0,2	0,2	0,0
Collectivités territoriales uniquement	16 450	51	321	1,3	0,6	0,7
Fonction publique hospitalière uniquement	21 670	65	332	0,4	-0,8	1,2

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés, y compris chefs d'entreprises salariés, hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

## 2. Distribution du revenu salarial annuel en 2008

en euros courants

	Ensemble	Hommes	Femmes	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
D1	2 309	3 014	1 821	10 782	5 832	1 425	1 758
Q1	8 999	11 782	7 208	23 947	15 274	5 546	6 980
<b>D5 (médiane)</b>	<b>16 746</b>	<b>18 473</b>	<b>14 930</b>	<b>33 037</b>	<b>21 226</b>	<b>13 102</b>	<b>14 771</b>
Q3	23 632	26 045	21 165	45 506	26 628	17 593	18 978
D9	33 514	38 367	28 816	65 789	32 425	21 725	22 989
D9/D1	14,5	12,7	15,8	6,1	5,6	15,2	13,1
D9/Médiane	2,0	2,1	1,9	2,0	1,5	1,7	1,6
Médiane/D1	7,3	6,1	8,2	3,1	3,6	9,2	8,4

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

## 3.5 Mobilité salariale entre 2004 et 2008

La mobilité salariale entre deux années s'apprécie en regardant les évolutions de salaires des personnes ayant travaillé les deux années en question. On pourrait se limiter aux salariés à temps complet ayant travaillé 12 mois chacune des deux années. Ici, on fait le choix de retenir toutes les personnes ayant travaillé au moins une heure chacune des deux années et on calcule leur **salaire annuel en équivalent-temps plein** pour 2004 et 2008. Ces évolutions sont identiques à celles de leurs salaires horaires. Les salaires moyens en 2004 et 2008 sont calculés sur des populations différentes du fait des entrées et sorties du marché du travail : l'évolution des salaires moyens reflète donc tout à la fois l'évolution des situations individuelles et celle de la composition de la main-d'œuvre. Étudier les salariés présents durant les deux périodes permet donc de se faire une idée plus précise des évolutions individuelles, l'utilisation de salaires en équivalent-temps plein permettant par ailleurs de calculer des évolutions de salaire à quantité de travail équivalente. Dans la population ainsi définie, 76 % travaillent dans le secteur privé les deux années, 19 % dans la fonction publique et 5 % passent d'un secteur à l'autre.

La moitié des salariés présents en 2004 et 2008 dans le secteur privé ont eu, en moyenne, une augmentation annuelle de salaire en euros constants d'au moins 1,9 %. Les hommes ont connu des hausses de salaires plus importantes que les femmes (2,1 % contre 1,7 %). Dans la fonction publique, l'évolution **médiane** de 1,1 % est similaire pour les hommes et les femmes.

Le taux de croissance des salaires décroît avec l'âge jusqu'à 50 ans. Ainsi les jeunes de moins de 25 ans connaissent la plus forte progression salariale aussi bien dans le secteur privé que public. La médiane de leurs évolutions salariales annuelles est respectivement de 3,5 % et 2,8 % ; l'augmentation est de 2,4 % et 1,7 % pour les 25-39 ans. Pour les quinquagénaires, elle est autour de 1 % dans le privé et de 0,5 % dans le public.

Les évolutions sont très similaires quand on se restreint aux salariés ayant travaillé à temps complet de manière continue les deux années, sauf pour les moins de 25 ans du secteur privé pour qui elles sont plus marquées. Ces jeunes travaillant à temps complet et toute l'année en 2004 sont sans doute déjà bien insérés dans le marché du travail et profitent donc entre 2004 et 2008 d'augmentations de salaire importantes liées à de forts rendements de l'expérience en début de carrière.

Au-delà des évolutions médianes, les progressions salariales sont très différentes suivant les salariés. Un quart (Q1) des salariés voit son salaire horaire diminuer d'au moins 0,3 % en moyenne annuelle en euros constants. À l'opposé, un quart des salariés (Q3) connaît une progression salariale d'au moins 4,4 %. Ces différences de progressions salariales se retrouvent aussi bien chez les hommes que chez les femmes, au sein d'une classe d'âge ou d'une catégorie socioprofessionnelle. Elles sont, cependant, plus marquées pour les hommes, les moins de 25 ans et les cadres. ■

### Définitions

**Salaire annuel en équivalent-temps plein (EQTP)** : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel) sur l'année. Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

**Médiane** : la médiane partage la population en deux sous-populations égales (voir *annexe Glossaire*).

### Pour en savoir plus

- « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n°1300, juin 2010.
- « Les salaires des agents de l'État en 2008 », *Insee Première* n° 1324, novembre 2010.

# Mobilité salariale entre 2004 et 2008 3.5

## 1. Médiane des évolutions moyennes annuelles du salaire net en équivalent-temps plein pour les salariés en 2004 et 2008

en euros constants, en %

	Ensemble			Secteur privé les deux années			Secteur public les deux années		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
<b>Tous les salariés présents en 2004 et 2008</b>									
<b>Ensemble</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>
Cadres <sup>1</sup>	1,5	1,4	1,5	1,8	1,8	1,9	1,0	1,0	0,9
Professions intermédiaires	1,6	1,3	1,6	1,8	1,6	2,0	1,0	1,0	1,1
Employés	1,6	1,5	1,6	1,8	1,8	2,0	1,1	1,1	1,2
Ouvriers	2,1	1,7	2,1	2,1	1,7	2,2	1,2	0,9	1,2
Moins de 25 ans	3,5	2,9	3,9	3,5	2,9	4,0	2,8	2,8	3,0
De 25 à 39 ans	2,2	2,0	2,5	2,4	2,1	2,6	1,7	1,6	1,8
De 40 à 49 ans	1,2	1,1	1,3	1,4	1,3	1,4	0,8	0,7	0,8
De 50 à 54 ans	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	0,6	0,7	0,6
55 ans ou plus	0,9	1,0	0,8	1,3	1,4	1,3	0,5	0,6	0,2
<b>Salariés à temps complet tout au long des deux années</b>									
<b>Ensemble</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>
Cadres <sup>1</sup>	1,5	1,4	1,5	2,0	1,9	2,0	0,9	1,0	0,9
Professions intermédiaires	1,5	1,3	1,5	1,9	1,7	2,0	1,0	0,9	1,1
Employés	1,4	1,4	1,4	1,7	1,8	1,6	1,1	1,0	1,1
Ouvriers	2,1	1,8	2,1	2,2	1,9	2,3	1,2	0,9	1,3
Moins de 25 ans	3,8	3,2	4,2	4,1	3,6	4,3	2,6	2,3	2,9
De 25 à 39 ans	2,3	2,0	2,5	2,7	2,5	2,8	1,6	1,4	1,7
De 40 à 49 ans	1,2	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	0,8	0,8	0,8
De 50 à 54 ans	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	0,6	0,7	0,6
55 ans ou plus	0,8	0,8	0,7	1,2	1,2	1,2	0,4	0,6	0,1

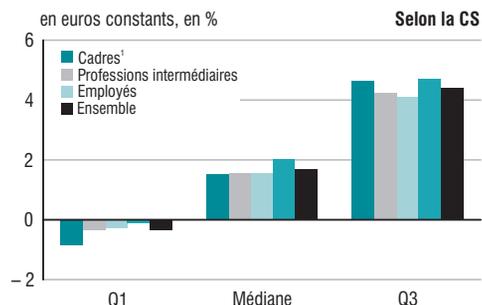
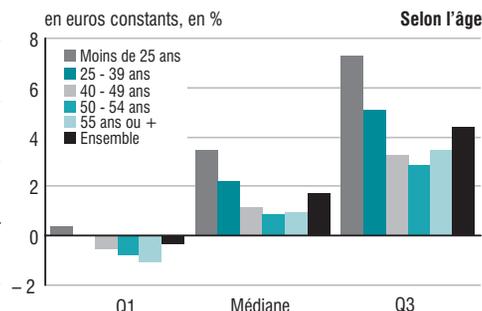
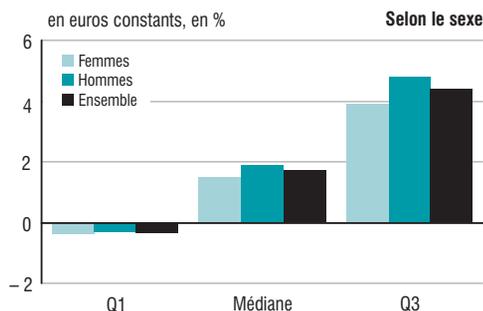
1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires en 2004 et 2008.

Lecture : dans la population des femmes cadres dans le secteur privé en 2004 et toujours cadre dans le secteur privé en 2008, la médiane de l'évolution annuelle moyenne du salaire en équivalent-temps plein et en euros constants entre 2004 et 2008 se monte à 1,8 %.

Source : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

## 2. Distribution des évolutions annuelles moyennes de salaire en équivalent-temps plein entre 2004 et 2008



1. Y compris les chefs d'entreprise salariés.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis-stagiaires en 2004 et 2008.

Lecture : la moitié des salariés de moins de 25 ans en 2004 ont connu une progression moyenne de leur salaire par an entre 2004 et 2008 en équivalent-temps plein d'au moins 3,5 %.

Sources : Insee, DADS et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12.

## 3.6 Conditions de travail

Depuis 2002 la durée hebdomadaire légale du travail est fixée à 35 heures. Néanmoins, en 2008, la **durée habituelle moyenne hebdomadaire** a été de 39,3 heures soit parce que les salariés appartiennent à une entreprise qui a maintenu une **durée collective** du travail supérieure à la durée légale soit parce que le passage à 35 heures s'est effectué dans leur entreprise par l'octroi de jours de réduction du temps de travail (RTT) en contrepartie du maintien total ou partiel de la durée hebdomadaire du travail à son niveau antérieur.

Par rapport à la norme sociale implicite (horaires réguliers sans travail de nuit ni du week-end), certains salariés sont soumis à des horaires atypiques. Depuis le début des années 1990 c'est le travail du samedi qui concerne le plus de salariés, suivi du travail du soir et de celui du dimanche. Le travail à domicile et celui du dimanche ont connu les plus fortes croissances alors que l'on observe un repli des horaires alternés entre 2003 et 2008, en lien avec celui de l'emploi industriel.

En 2008, les cadres déclarent plus souvent que la moyenne travailler chez eux (39 %), le soir (49 %) ou le dimanche et avoir des horaires variables d'une semaine à l'autre. Les employés connaissent en forte proportion le travail du samedi (55 %) et à un degré moindre celui du dimanche ainsi que les horaires variables (23 %). Les ouvriers sont quant à eux beaucoup plus concernés qu'en moyenne par le travail de nuit (20 %) et les horaires alternés. Les salariés à temps partiel sont moins soumis à des horaires atypiques que les salariés à temps complet, à l'exception des horaires variables (25 % contre 20 %).

### Définitions

**Durée moyenne hebdomadaire du travail** : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.). Elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, y compris les heures supplémentaires régulières.

**Durée collective** : durée de travail commune à un groupe de salariés à temps complet.

**Accident du travail** : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

**Maladie professionnelle** : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

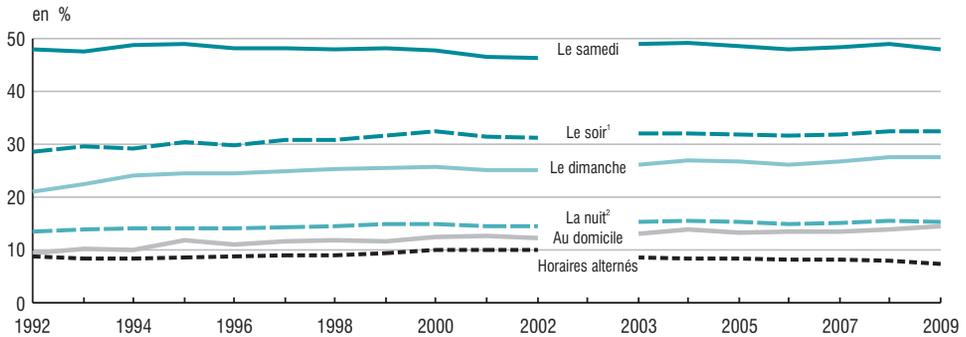
### Pour en savoir plus

- « Horaires atypiques et contraintes dans le travail », *Premières Synthèses* n°22.2, Dares, mai 2009.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.
- « L'exposition des salariés aux accidents du travail en 2007 », *Dares Analyses* n° 50.2, décembre 2009.

Les salariés affiliés au régime général de la sécurité sociale ont subi en moyenne en 2007, 24 **accidents du travail** pour un million d'heures de travail, les ouvriers en moyenne 48 et les cadres et chefs d'entreprise seulement 3. Les hommes ont subi près de deux fois plus d'accidents du travail que les femmes. L'âge joue également puisque les salariés de moins de 20 ans ont trois fois plus d'accidents du travail que ceux de 50 à 59 ans, et ceux de 20 à 29 ans deux fois plus. Les jeunes sont vraisemblablement plus vulnérables de par leur manque d'expérience ou leur affectation aux postes les plus risqués. Le risque d'accident du travail avec arrêt de travail est le plus élevé dans la construction, suivie des industries du bois et du papier, des services opérationnels et des transports.

En 2007, 43 500 **maladies professionnelles** ont été reconnues, quatre sur cinq étant des troubles musculo-squelettiques (TMS). Pour dix millions d'heures de travail, les femmes se sont vu reconnaître, en moyenne, plus de maladies professionnelles que les hommes (16,4 contre 13,5), mais les séquelles de ces maladies sont plus graves pour ces derniers. En effet, les femmes ont plus de risque de TMS alors que 97 % des reconnaissances de cancers professionnels (le plus souvent liés à l'amiante) concernent des hommes. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient le plus souvent entre 40 et 59 ans. Les TMS sont particulièrement fréquentes dans l'industrie de la viande, de l'habillement, des équipements du foyer ou dans la blanchisserie. La surdit  affecte principalement les ouvriers de l'industrie, tandis que les jeunes coiffeuses sont les plus exposées aux dermatoses. ■

## 1. Travail habituel et occasionnel atypique



1. Entre 20 heures et minuit.

2. Entre minuit et 5 heures du matin.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : ces données sur le travail de nuit, le samedi, etc. sont supérieures à celles usuellement publiées car la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations. Il y a une rupture de série en 2002 suite à des changements méthodologiques (périodicité de la collecte, libellés des questions).

Source : Insee, enquêtes Emploi annuelles de 1992 à 2002 ; enquêtes Emploi en continu de 2003 à 2009.

## 2. Horaires atypiques habituels et occasionnels des salariés en 2008 par CS et durée du travail

	Travail habituel ou occasionnel...					Horaires de travail irréguliers	
	...au domicile	...le soir¹	...la nuit²	...le samedi	...le dimanche	Alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc...	Variables d'une semaine à l'autre
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>							
Cadres et professions intellectuelles supérieures	39	49	13	49	31	1	25
Professions intermédiaires	17	34	15	47	28	6	21
Employés	9	26	13	55	33	6	23
Ouvriers	1	28	20	43	18	17	15
<b>Durée du travail</b>							
Temps complet	14	35	17	50	28	9	20
Temps partiel	12	21	7	45	24	3	25
<b>Ensemble</b>	<b>14</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>49</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>21</b>

1. Entre 20 heures et minuit.

2. Entre minuit et 5 heures du matin.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : ces données sur le travail de nuit, le samedi, etc. sont supérieures à celles usuellement publiées car la proportion de salariés concernés ici comprend ceux qui ont habituellement des horaires de travail atypiques plus ceux qui ont occasionnellement connu ces situations.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3. Taux de fréquence des accidents du travail et nombre de maladies professionnelles en 2007

	Accidents du travail (nombre par million d'heures de travail)			Maladies professionnelles (nombre)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>						
Cadres et chefs d'entreprise	2,7	4,3	<b>3,2</b>	263	170	<b>433</b>
Professions intermédiaires	6,8	6,1	<b>6,5</b>	446	710	<b>1 156</b>
Employés	30,0	17,0	<b>20,6</b>	1 033	7 458	<b>8 491</b>
Ouvriers	49,6	41,6	<b>48,2</b>	21 905	11 475	<b>33 380</b>
<b>Âge</b>						
De 15 à 19 ans	63,7	28,5	<b>52,1</b>	43	61	<b>104</b>
De 20 à 29 ans	40,6	18,8	<b>31,3</b>	1 028	961	<b>1 989</b>
De 30 à 39 ans	29,4	15,1	<b>23,7</b>	3 333	3 129	<b>6 462</b>
De 40 à 49 ans	25,0	15,7	<b>21,2</b>	5 631	7 195	<b>12 826</b>
De 50 à 59 ans	20,5	14,9	<b>18,2</b>	8 712	7 983	<b>16 695</b>
60 ans ou plus	13,7	11,7	<b>12,9</b>	4 952	499	<b>5 451</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29,7</b>	<b>16,3</b>	<b>24,3</b>	<b>23 699</b>	<b>19 828</b>	<b>43 527</b>

Champ : France, salariés du régime général présents dans les DADS-Insee.

Lecture : en 2007, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes ouvrières totalisent en moyenne 41,6 accidents du travail reconnus par le régime général. Cette même année, les femmes ouvrières affiliées au régime général se sont vu reconnaître 11 475 maladies professionnelles.

Sources : CNAM-TS (accidents du travail) ; Insee, DADS (heures salariées) ; calculs Dares.

## 3.7 Temps partiel

Le travail à temps partiel s'est développé durant les années 1990 du fait des mesures d'allègement de charges sociales visant à le favoriser. Cette progression s'est interrompue au début des années 2000 : en 2008, près de 17 % des personnes en emploi sont à temps partiel, soit la même proportion qu'en 2000 et 5 points de plus qu'en 1990. La population à temps partiel est très majoritairement féminine : environ 30 % des femmes en emploi sont à temps partiel contre moins de 6 % des hommes. En 2008, parmi les 4,4 millions d'actifs occupés à temps partiel, 82 % sont des femmes alors qu'elles représentent moins de 50 % de l'emploi total. De fait, les personnes à temps partiel sont majoritairement des employés, profession essentiellement féminine. Les jeunes de moins de 25 ans sont également surreprésentés par rapport à leur poids dans l'emploi total.

Moins d'une personne à temps partiel sur trois a un horaire habituel de travail hebdomadaire de 30 heures ou plus, et moins d'une sur six travaille moins de 15 heures par semaine. La majorité d'entre elles travaillent donc autour du mi-temps ou un peu plus, ce qui distingue la France de ses voisins européens, où le temps partiel court est plus développé.

Une partie des personnes à temps partiel subit cette situation : elles souhaitent travailler plus et sont disponibles pour le faire. En 2008, elles sont 1,2 million dans cette situation de **sous-emploi**, soit 4,8 % des personnes en emploi et cette part est plus importante chez les femmes (près de 8 %). Les femmes sont moins représentées dans le sous-emploi que dans le temps partiel : 76 % contre 82 %.

### Définitions

**Sous-emploi** : il recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures, et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude, pour cause de chômage partiel par exemple, qu'elles travaillent à temps plein ou à temps partiel.

**Salaire net** : voir *annexe Glossaire*.

**Salaire annualisé** : tous les postes de travail, y compris les temps partiels, sont pris en compte dans le calcul. Un salaire annualisé correspond au salaire du poste si sa durée avait été de 12 mois avec la même quotité de travail.

### Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2009 », *Insee Première* n° 1331, janvier 2011.
- « Les salaires dans les entreprises en 2008 : une hausse conséquente contrebalancée par l'inflation », *Insee Première* n° 1300, juin 2010.
- « Le sous-emploi concerne 1,2 million de personnes », *Insee Première* n° 1046, octobre 2005.

En 2008, dans le secteur privé, le **salaire net** horaire pour un travail à temps complet s'élève à 13,5 euros, contre 11,1 euros pour un travail à temps partiel, soit 18 % de moins. Cette différence s'explique en partie par le poids plus important des employés parmi les temps partiels. Mais, des écarts demeurent au sein même des catégories socioprofessionnelles. Au cours de la période 2004-2008, la hausse des salaires horaires nets en euros constants est équivalente pour les salariés à temps complet et ceux à temps partiel : + 0,7 %. Le constat est très différent selon les catégories socioprofessionnelles. Chez les employés, catégorie majoritaire pour les emplois à temps partiels, l'évolution du salaire horaire est positive et supérieure à celle des temps complets. Dans les autres catégories, le salaire horaire réel est stable voire recule, alors qu'il s'accroît légèrement pour les temps complets. La hausse observée pour l'ensemble des temps partiels tient avant tout à un effet de structure : la part des employés et des cadres dans le temps partiel a augmenté depuis 2004.

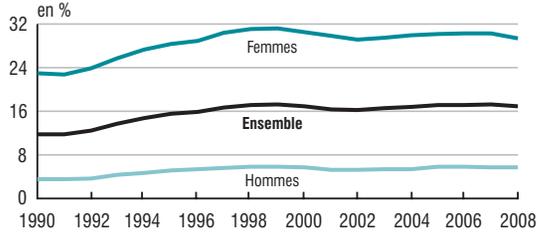
Le **salaire annualisé**, qui intègre l'impact de la quotité de travail sur la rémunération, a augmenté depuis 2004 pour l'ensemble des salariés à temps partiel (+ 1 % en moyenne annuelle et en euros constants). Cependant, il a nettement baissé de 2007 à 2008, chez les hommes comme chez les femmes ; cette baisse en euros constants résulte notamment de celle du salaire horaire moyen des temps partiels en lien avec l'augmentation du poids des ouvriers dans cette population entre 2007 et 2008. Parallèlement, le salaire annualisé des personnes à temps complet a continué de progresser en 2008. ■

## 1. Part du temps partiel dans l'emploi total

Champ : France métropolitaine, ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : la population à temps partiel est constituée des personnes qui se déclarent comme telles dans l'enquête Emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.



## 2. Population active occupée à temps partiel et en sous-emploi en 2008

	Ensemble des temps partiel	Durée hebdomadaire habituelle de travail <sup>1</sup>				Sous-emploi <sup>2</sup>
		Moins de 15 heures	De 15 à 22 heures	De 23 à 29 heures	30 heures ou plus	
<b>Ensemble</b> (en milliers)	<b>4 389</b>	<b>703</b>	<b>1 301</b>	<b>1 055</b>	<b>1 329</b>	<b>1 244</b>
Femmes	3 603	550	1 029	905	1 119	945
Hommes	786	153	273	150	210	299
<b>Parts (en %)</b>						
Part des femmes	82,1	78,3	79,1	85,8	84,2	76,0
Part des moins de 25 ans	11,2	16,5	13,4	9,1	7,9	15,2
Part des cadres	9,8	11,0	8,0	7,8	12,4	5,7
Part des professions intermédiaires	20,5	15,5	19,6	20,3	24,2	14,6
Part des employés	52,9	51,9	51,9	58,5	49,8	57,6
Part des ouvriers	12,5	15,5	15,5	10,7	9,5	17,9
Part dans la population active occupée féminine	29,4	4,5	8,4	7,4	9,1	7,7
Part dans la population active occupée masculine	5,7	1,1	2,0	1,1	1,5	2,2

1. Durée habituellement travaillée, c'est-à-dire la durée du travail sur une semaine « normale » hors congés, RTT, etc. Elle est donc supérieure au temps de travail hebdomadaire moyen.

2. Les personnes en sous-emploi ne sont pas nécessairement à temps partiel : 5 % d'entre elles sont à temps complet, mais en situation de chômage partiel (voir définitions).

Champ : France métropolitaine, ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : les femmes représentent 82,1 % des personnes à temps partiel ; 29,4 % des femmes ayant un emploi sont à temps partiel.

Note : la population à temps partiel est constituée des personnes qui se déclarent comme telles dans l'enquête Emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2008.

## 3. Salaires nets horaires et salaires nets annualisés selon le temps de travail et la CS en 2004 et 2008

	Ouvriers		Employés		Professions intermédiaires		Cadres <sup>1</sup>		Ensemble	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
<b>Salaires nets horaires</b>										
Année 2004 (en euros courants)	8,9	8,3	8,6	7,8	12,3	11,9	23,5	21,2	12,1	10,0
Année 2008 (en euros courants)	9,9	9,0	9,4	8,6	13,4	13,0	26,1	22,8	13,5	11,1
Évolution annuelle 2004-2008 (en % et euros constants)	0,7	0,0	0,3	0,5	0,3	0,1	0,7	-0,1	0,7	0,7
<b>Salaires nets annualisés</b>										
Année 2004 (en euros courants)	16 380	8 160	15 590	8 650	22 480	12 970	43 640	20 250	22 230	10 550
Année 2008 (en euros courants)	18 290	8 670	17 180	9 700	24 800	14 070	48 980	23 240	24 860	11 850
Évolution annuelle 2004-2008 (en % et euros constants)	0,9	-0,4	0,5	1,0	0,5	0,1	1,0	1,6	0,9	1,0

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2004 et 2008 définitifs (exploitation au 1/12).

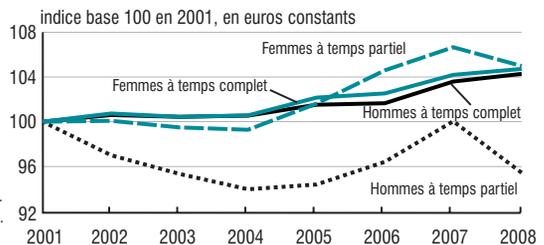
Note : le temps partiel correspond dans les DADS aux temps non complets.

## 4. Évolution du salaire net moyen annualisé selon le sexe et le temps de travail

Champ : France métropolitaine, salariés du secteur privé et semi-public.

Note : le temps partiel correspond dans les DADS aux temps non complets.

Source : Insee, DADS définitif (exploitation au 1/12).



## 3.8 Emplois non qualifiés

En 2008, les non qualifiés, ouvriers ou employés, représentent 21 % de la population salariée, soit un peu plus d'un salarié sur cinq. Ici, le terme « non-qualifiés » s'applique aux emplois et non aux salariés. De fait, les salariés occupant des emplois non qualifiés ont souvent un niveau de formation supérieur au niveau requis par ces emplois : 52,4 % d'entre eux ont un diplôme au moins de niveau CAP et 20,7 % de niveau Bac ou plus. Malgré cela, leur niveau de diplôme moyen reste inférieur à celui des ouvriers et employés qualifiés. Autre caractéristique des non-qualifiés, ils sont confrontés plus que les autres à l'instabilité de l'emploi : en 2008, 23,1 % d'entre eux ont des formes d'emploi atypiques (contrats à durée déterminée, intérimaires, apprentis), contre seulement 11,9 % des employés et ouvriers qualifiés. Prenant acte de la fragilité de ces emplois peu qualifiés, les diverses mesures d'allègement de charges mises en œuvre depuis 1993 en faveur des bas salaires visent à soutenir ces emplois.

Les employés non qualifiés comme les employés qualifiés sont en grande majorité des femmes. Les employés non qualifiés sont, eux, plus souvent à temps partiel (41 % contre 22 %) et légèrement plus âgés. Les emplois d'ouvriers sont plus souvent masculins. Le temps partiel concerne moins les ouvriers non qualifiés que les ouvriers qualifiés et employés. Les ouvriers non qualifiés sont souvent plus jeunes (moins de 25 ans) que les ouvriers qualifiés : 22 % contre 9 %.

En 1982, les emplois salariés non qualifiés, qualifiés et très qualifiés étaient répartis de manière homogène. Depuis, la part des emplois très qualifiés a fortement progressé (+ 12,5 points entre 1982 et 2008), celle des qualifiés s'est maintenue et celle des emplois ouvriers et employés non qualifiés a reculé de 3 points.

Ce repli des non-qualifiés est imputable à la baisse des emplois ouvriers particulièrement touchés par la réduction de l'emploi industriel : ils représentaient 13,9 % de la population ayant un emploi en 1982 et ne sont plus que 7,7 % en 2008, soit 1,2 million d'emplois en moins. À l'opposé, la part des employés non qualifiés a quant à elle suivi une trajectoire ascendante, passant de 9,9 % en 1982 à 13,2 % en 2008. Avec 1,2 million d'emplois en plus, cette évolution compense presque exactement celle de l'industrie. En termes sectoriels, dans l'industrie, 31,3 % des postes ouvriers sont non qualifiés, une proportion très comparable au secteur tertiaire. Dans l'agriculture, la presque totalité (94,5 %) des ouvriers ont des emplois non qualifiés. Le tertiaire, marchand et non marchand, fait quant à lui appel à une proportion élevée d'employés non qualifiés (environ 47 % des employés).

En termes de **salaires nets annuels pour un équivalent-temps plein**, les ouvriers restent mieux rémunérés que les employés, qu'ils soient qualifiés ou non. Ainsi, en 2008, le salaire **médian** le plus faible (14 710 euros par an) revient aux employés non qualifiés ; avec 15 280 euros, les ouvriers non qualifiés sont légèrement au dessus, mais ils accusent une plus grande disparité de salaires (**rapport interdécile** de 1,6, contre 1,5 pour les employés non qualifiés). Viennent ensuite les employés qualifiés et enfin les ouvriers qualifiés.

Depuis 2001, le salaire net moyen des employés et ouvriers qualifiés a suivi de près les évolutions moyennes de l'ensemble des salariés du secteur privé et semi-public. L'évolution des salaires des employés et ouvriers non qualifiés a été légèrement plus dynamique que la moyenne (+ 0,9 % par an en euros constants contre + 0,6 % pour les qualifiés), en particulier entre 2004 et 2006, sous l'effet notamment des hausses du Smic consécutives à la loi « Fillon » de janvier 2003. ■

### Définitions

**Salaires en équivalent-temps plein (EQTP)** : il est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

**Médiane, rapport interdécile** : la médiane partage la population en deux sous-populations égales (voir *annexe Glossaire*).

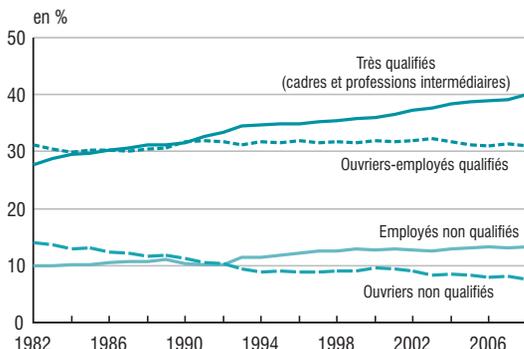
### Pour en savoir plus

- « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Économie et Statistique* n° 393-394, Insee, 2006.

## 1. Évolution de la part des salariés non qualifiés, qualifiés et très qualifiés dans l'emploi

Champ : France métropolitaine, actifs occupés des secteurs public et privé, hors agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Source : Insee, enquêtes Emploi 1982-2008.



## 2. Structure des emplois

	Employés		Ouvriers	
	Qualifiés	Non qualifiés	Qualifiés	Non qualifiés
Part dans l'emploi	16,0	13,2	14,9	7,7
<b>Proportion de :</b>				
Moins de 25 ans	10,6	11,4	9,0	21,8
Plus de 50 ans	19,6	25,5	19,6	16,0
Femmes	74,9	78,3	11,2	33,3
Temps partiel	21,9	41,0	5,6	16,7
<b>Part dans le secteur d'activité</b>				
Agriculture	80,6	19,4	5,5	94,5
Industrie	70,7	29,3	68,7	31,3
Construction	93,4	6,6	74,3	25,7
Tertiaire marchand	54,0	46,0	70,0	30,0
Tertiaire non marchand	53,0	47,0	64,8	35,2

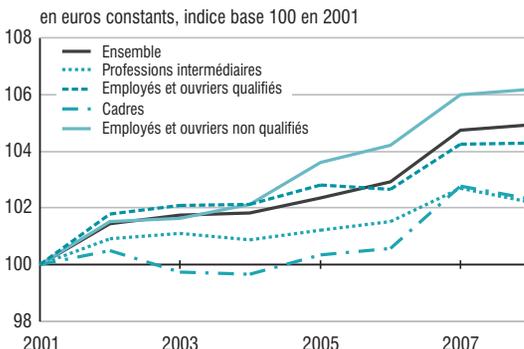
Champ : France métropolitaine, actifs occupés des secteurs public et privé ; hors agriculteurs exploitants-artisans-commerçants-chefs d'entreprise pour la répartition par secteur d'activité ; l'intérim est classé dans le secteur marchand.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2008.

## 3. Évolution du salaire net moyen

Champ : France métropolitaine, salariés en EQTP du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS définitif (exploitation au 1/12).



## 4. Distribution des salaires nets annuels par catégorie socioprofessionnelle en 2008

	Ensemble	Cadres <sup>1</sup>	Professions intermédiaires	Employés non qualifiés	Employés qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés
D1	13 600	24 890	16 020	12 590	13 090	12 330	13 910
Q1	15 490	30 680	18 920	13 460	14 460	13 510	15 540
<b>D5 (médiane)</b>	<b>19 160</b>	<b>39 070</b>	<b>22 880</b>	<b>14 710</b>	<b>16 590</b>	<b>15 280</b>	<b>17 870</b>
Q3	26 140	51 000	27 700	16 590	19 660	17 380	21 080
D9	38 560	72 750	33 800	19 500	23 290	20 240	24 960
<b>D9/D1</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,8</b>

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France métropolitaine, salariés en EQTP du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, DADS 2008 définitif (exploitation au 1/12).